

Objectifs Opérationnels

- ✓ Exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre électrique selon la nouvelle norme C 18 510.

Prérequis

Personnes devant justifier d'un niveau de français minimum correspondant au niveau B1.

Avoir des notions dans l'électricité générale.

Public

Participants : 6 mini / 10 maxi

Durée

21h soit 3 jours

Lieu

Centre de formation SFERIS (Autun)

Méthodes d'apprentissage

Exposée, Questions/ réponse et mise en situation.

45 % Pratique

Evaluations

Théorique et pratique.

Attestation / Habilitation

Une attestation au titre de la formation à la norme C18 510

Contact :

Pour toute question relative aux conditions d'accès et tarifaire, nous contacter à l'adresse suivante : sferis.formation@sferis.fr

Contenu de la formation :

Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain.

Donner les noms et les limites des différents domaines de tension

Reconnaître l'appartenance des matériels à leurs domaines de tension

Citer les zones d'environnement et donner leurs limites

Différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser

Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique-Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées

Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit

Consignation / Mise en tension / Mise hors de portée

Préciser les déroulements des opérations de vérification d'absence de tension (VAT)

Citer les équipements de protection collective et leur fonction.

Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques

Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés

Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillage utilisés dans l'environnement

Assurer la surveillance électrique de l'opération

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13

Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13

Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique